

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL
(16 mai 1998 – 7 avril 2000)**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2000
SUPPLÉMENT N° 20**



**NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 2000**

582(XXVIII)
RÉSOLUTION DE MEXICO SUR L'ÉQUITÉ, LE DÉVELOPPEMENT
ET LA CITOYENNETÉ

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Tenant compte de la résolution 564(XXVII) adoptée par la Commission à sa vingt-septième session, dans laquelle elle prie le Secrétariat de poursuivre, dans le cadre d'une analyse intégrée des volets économiques, sociaux et environnementaux du développement, l'examen de la modernisation du secteur public et du rôle de l'État dans le contexte d'un processus démocratique de transformation de la production dans un climat d'équité,

Constatant que des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'un cadre institutionnel qui veille à l'application de politiques macro-économiques assainies; l'accroissement des dépenses publiques sociales; l'atténuation de la pauvreté relative; le développement de la vie locale; l'élargissement des systèmes démocratiques; la conquête des droits, la présence visible et la reconnaissance de la contribution des femmes à la société; la prise en compte progressive de l'agenda pour le développement durable; l'incorporation du secteur privé à la prestation de services publics et sociaux dans un contexte de concurrence encadrée; et, malgré les enjeux qui subsistent, dans l'amélioration de la réglementation et de la supervision des marchés financiers,

Reconnaissant que cette amélioration a été accompagnée de progrès économiques substantiels accomplis dans la résorption des déséquilibres budgétaires, la lutte contre l'inflation, l'essor des exportations, la revitalisation et la mise en place de nouveaux mécanismes d'intégration, l'acheminement de courants considérables d'investissement étranger direct et la reprise de la croissance économique,

Considérant en outre, qu'en dépit de cette évolution positive, il existe encore dans la région des disparités entre les sexes ainsi que sur le plan culturel et socio-économique et que, partant, l'atteinte de l'équité passe par un accès plus égalitaire aux possibilités de développement dont a besoin le capital humain pour s'insérer à l'activité économique, avoir un emploi productif, accéder aux services sociaux et à un logement, et vivre dans un contexte démocratique où soient respectés les droits de la personne, disposer d'un environnement non pollué, et participer activement à la vie culturelle,

Considérant en outre que l'équité exige une évaluation profonde et permanente des modèles de développement de la région,

Sachant que les modèles de développement et les possibilités s'ouvrant aux habitants de la région subissent l'influence des processus économiques, sociaux et culturels d'ordre mondial résultant du processus de mondialisation des économies,

Consciente que ce processus est susceptible d'être perfectionné moyennant un meilleur traitement de thèmes tels que la mobilité professionnelle internationale, la mise au point de mécanismes de cohérence globale des politiques macro-économiques, les courants de capital productif et à long terme, ainsi que l'acheminement de ressources aux fins de la coopération et du développement afin d'améliorer l'équité entre les pays et au sein de ces derniers,

Consciente en outre que ces nouveaux enjeux sont venus se greffer sur un ensemble de problèmes non résolus associés aux réformes en cours, aux traces laissées par la crise de la dette, ainsi qu'aux

répercussions dans le domaine social des récentes crises financières internationales et aux déficiences structurelles profondément enracinées dans l'histoire de la région,

Sachant que les taux de croissance économique et les gains de productivité dans la région sont restés modestes et que subsistent encore, dans certains cas, des problèmes d'inégalité dans la répartition du revenu, de fragilité de la croissance et de vulnérabilité financière,

Consciente également des disparités existant entre les secteurs et les unités de production en termes d'incorporation du progrès technologique, de gains de productivité et de participation aux marchés porteurs, ce qui se traduit par une inégalité des chances d'avoir accès à des emplois de qualité, ainsi que par une augmentation du chômage visible et/ou de l'emploi non structuré, et ce, dans un contexte de disparité croissante entre les rémunérations des travailleurs, des problèmes de répartition du revenu et d'accès aux services de sécurité sociale, facteurs qui ont une incidence sur la cohésion sociale et la gouvernabilité,

Sachant en outre qu'il faut poursuivre les efforts pour consolider les acquis en matière de réduction des déficits budgétaires et de l'inflation, d'insertion plus dynamique au sein de l'économie mondiale, de participation plus active du secteur privé et d'efficacité accrue de l'Etat, tout en restant conscient qu'il n'existe pas de formule unique dans ces domaines,

1. Accueille favorablement le document intitulé *Equidad, desarrollo y ciudadanía* élaboré par le Secrétariat, car il prône l'idée du développement conçu comme un processus intégral, l'équité, comme la cheville ouvrière du remaniement des modèles de développement de la région et le respect des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que leur interdépendance avec les droits civils et politiques, comme un élément de première importance;

2. Souligne, en particulier, le caractère réaliste de la teneur du document dans lequel l'équité est perçue en fonction de l'établissement d'objectifs que chaque société soit en mesure d'atteindre, dans leurs multiples facettes, selon son degré de développement;

3. Souligne également l'accent mis sur la valeur des droits économiques, sociaux et culturels, pouvant être incorporés aux objectifs d'intérêt public et aux décisions économiques et politiques, contribuant de la sorte à corriger les déficiences et à mitiger les inégalités;

4. Fait ressortir que le document vient étayer la position de la CEPALC quant à la nécessité d'intégrer les aspects macro-économiques, les institutions et les cadres réglementaires, le fonctionnement des marchés des facteurs et le comportement micro-économique;

5. Souligne que le document fait ressortir l'importance que revêt le maintien d'un environnement macro-économique assaini, caractérisé par des équilibres durables, en fonction de la réalité de chaque pays, dans les domaines budgétaire, monétaire et des paiements extérieurs afin de parvenir à des niveaux plus élevés de développement économique et social;

6. Apprécie l'éclairage apporté, dans le document, à l'étude des processus de privatisation des services sociaux et le fait que les principes d'universalité, de solidarité et d'efficacité doivent présider au modèle d'association entre secteurs public et privé dans les réformes pertinentes;

7. Prend note avec satisfaction du fait que le document met l'accent sur la nécessité, pour les pays de la région, de chercher à se rapprocher de la frontière technologique internationale, d'encourager la

diffusion du progrès technique, d'accroître l'investissement en capital humain, de perfectionner les marchés des facteurs, et d'accorder une attention particulière à la modernisation productive des petites et moyennes entreprises, moyennant un accès plus facile au financement, à la coopération technique, aux créneaux commerciaux et à la formation;

8. Demande au Secrétariat d'actualiser, dans la mesure du possible, les données statistiques correspondant à la dernière décennie, en particulier à la période biennale 1998-1999, d'assurer une vaste diffusion de ce document et d'en promouvoir l'examen au sein:

- a) des milieux économiques, universitaires, politiques, sociaux et d'affaires de la région, en encourageant le dialogue à l'échelon national sur les liens complexes d'interdépendance existant entre l'équité, la croissance économique, le développement durable et l'exercice des droits civiques en vue de la réalisation des objectifs sociaux du développement;
- b) des organisations internationales concernées par les différentes facettes du développement économique, en favorisant l'approche intégrée proposée pour améliorer les niveaux de bien-être de l'ensemble de la population;

9. Prie le Secrétariat de poursuivre l'examen des thèmes suivants:

- a) la politique sociale conçue selon une optique d'intégration, par le biais d'institutions qui tiennent compte de façon prioritaire et simultanée des principes d'universalité, de solidarité et d'efficacité dans la conception, le financement, la prestation et la réglementation des services sociaux, en fonction des exigences et des possibilités du développement économique, en assurant un partenariat approprié entre les secteurs public et privé compte tenu des réalités nationales;
- b) la politique macro-économique responsable couvrant un horizon temporel plus étendu, tenant compte du rôle des politiques pour faire face au cycle économique et considérant à la fois la croissance économique et le bien-être social à long terme en tant qu'objectifs explicites de façon à atténuer la vulnérabilité intérieure et extérieure des économies de la région;
- c) le renforcement de la citoyenneté conçue comme la participation effective des opérateurs sociaux, et comme instrument fondamental pour renforcer la cohésion sociale et favoriser une culture de la coexistence et du développement intégral, fondée sur la tolérance et la construction de consensus;
- d) l'interdépendance existant entre les plans de développement des pays de la région et les politiques qui accompagnent les processus de mondialisation dans les domaines économiques, notamment en ce qui a trait au commerce, au financement et aux courants financiers, dans les domaines sociaux et environnementaux, de façon à ce que les politiques en question tiennent compte des intérêts des pays de la région;
- e) la mise sur pied d'un système financier international stable et prévisible et son rapport avec le développement social, en insistant sur le fait que les aspects sociaux doivent être pris en compte à titre prioritaire dans les réformes actuellement apportées au système financier international, de façon à ce qu'elles contribuent à atténuer les vulnérabilités et à répondre aux besoins des groupes sociaux les plus démunis.